

## Motion UFR Arts, Lettres, Langues 7/07/2020

En sa séance du 7 juillet 2020, le conseil de l'UFR Arts, Lettres, Langues prend acte de la démission de douze vice-présidents et chargés de mission et de la création du Collectif UJM.

L'UFR Arts Lettres Langues se caractérise par des formations uniques au niveau régional et au niveau national (arts plastiques, arts numériques, musicologie, design, Lettres et Arts, études culturelles...) et par une solide structuration partenariale à l'échelle du site Lyon -Saint-Étienne : deux licences sont « mutualisées » et six des sept mentions de Master du champ Arts Lettres, Langues, Design, . sont co-accréditées avec des établissements lyonnais (Lyon 2, Lyon 3, ENS de Lyon) ou stéphanois (École des Mines, ESADSE). Forte de cette double culture de l'innovation pédagogique et de la collaboration avec l'ensemble de ses partenaires universitaires et culturels du site Lyon-Saint-Étienne, l'UFR Arts Lettres Langues estime, pour les disciplines qui la constituent, que les statuts de l'Université-Cible n'apportent à ce jour aucune garantie

- quant à la capacité du site de Saint-Etienne à proposer une offre de formation en master diversifiée, pour l'ensemble des étudiants, qu'ils se destinent ou non à la recherche.
- quant à la représentativité durable des enseignants chercheurs et étudiants au sein du pôle « Sciences et Humanités »

Elle constate qu'en dépit des demandes réitérées dans les groupes de travail aucune concertation n'a eu lieu à l'échelle du site à propos des « questions sur les contours académiques »<sup>1</sup> du pôle « Sciences et Humanités » et de l'« Établissement universitaire de premier cycle ». Elle s'alarme des conséquences pour la formation et l'insertion professionnelle des étudiants de l'affirmation que dans le pôle « Sciences et Humanité » : « la formation *pour* la recherche prendra le pas sur la formation *par* la recherche<sup>2</sup> », à laquelle elle réaffirme son attachement.

Au vu de l'évolution du projet d' Université-Cible, l'UFR Arts Lettres Langues considère que seule la conservation de la Personnalité Morale et Juridique permettra à l'UJM, riche de ses différentes composantes et des partenariats noués avec l'ensemble des établissements lyonnais et stéphanois, d'œuvrer activement et en pleine légitimité pour le développement d'un projet académique au service de l'intérêt collectif sur le site de Lyon-Saint-Étienne.

L'UFR demande la tenue de débats contradictoires permettant à l'ensemble de la communauté universitaire d'être pleinement informée des enjeux et conséquences du vote des statuts de l'Université-Cible.

Texte approuvé à l'unanimité (19 votants).

---

<sup>1</sup> Réunion finale du GT « Sciences et Humanités », 12 mars 2019.

<sup>2</sup> *La future Université de Lyon : position des établissements fondateurs*, 19 février 2020, p. 2.